

## Politique énergétique et climatique

---

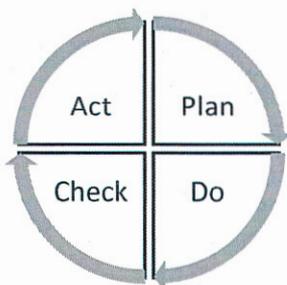
## La vision de la Ville de Gland

La politique énergétique et climatique donne la direction générale pour le développement énergétique territorial futur de la Ville à l'horizon 2050. C'est une déclaration d'intentions pour la Ville de Gland en matière énergétique et climatique.

Les mesures sont en accord avec les objectifs de la stratégie énergétique 2050, tels que fixés par la Confédération :

- 1) Développer l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables
- 2) Sortir du nucléaire
- 3) Atteindre une neutralité carbone à l'horizon 2050.

La politique énergétique et climatique de la Ville de Gland documente les objectifs principaux aux horizons 2026 et 2050. En outre, elle ancre la démarche de management énergétique et son organisation au sein de l'Administration communale. Le management énergétique vise l'amélioration continue de l'efficacité énergétique de la Ville, aussi bien au niveau de l'administration publique que sur l'intégralité du territoire. Elle suit le cycle **Plan-Do-Check-Act**: la Ville de Gland planifie les mesures, les met en œuvre, vérifie leur application et leurs effets, puis les corrige ou les adapte au besoin.



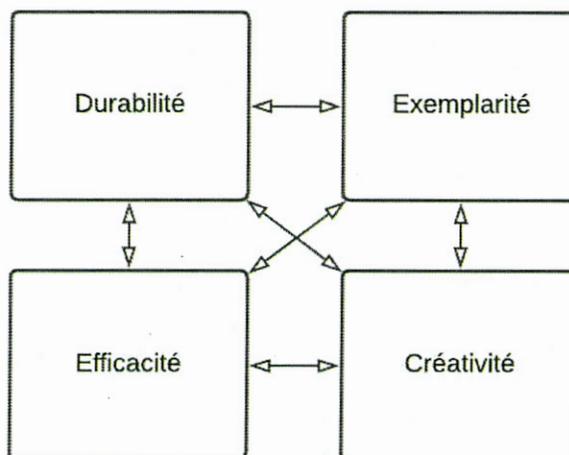
## Principes directeurs de la politique énergétique et climatique

Les principes directeurs sont un fil conducteur pour les Autorités et l'Administration. Ils servent également de moyen de communication vis-à-vis des acteurs privés et publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Ville. Ce sont des engagements permanents que la Ville prend dans tous les domaines de ses activités, et plus particulièrement en termes de gestion et maîtrise de l'énergie.

Labellisée « Cité de l'Énergie » depuis 2013 et décidée à obtenir la distinction du label Gold, la Ville de Gland s'engage en particulier dans les domaines du catalogue de mesures : développement et planification urbaine et régionale, bâtiments de la collectivités et installations, approvisionnement et dépollution, mobilité, organisation interne, collaboration et communication, avec un objectif principal :

### **Gland en marche vers la société à 2000 Watts !**

La Ville de Gland contribue à la transition énergétique dans le respect des principes de **durabilité** (prise en compte des trois dimensions du développement durable), d'**exemplarité** (adoption d'une attitude exemplaire dans toute intervention), d'**efficacité** (recherche de rendements et performances optimaux et maximums) et de **créativité** (mise en place de processus et de solutions innovantes).



### **Durabilité**

Gland s'engage à développer et appliquer sa propre politique énergétique dans le respect des critères de développement durable, ainsi que des prescriptions légales fédérales et cantonales. Dans sa vision de la durabilité, elle incorpore les piliers économique, environnemental et social ; de plus, elle participe au programme Cercle Indicateurs comme benchmark au niveau national.

### **Exemplarité**

Gland s'engage à mettre en œuvre le plus rapidement et le plus efficacement possible les mesures de sa politique énergétique et climatique, selon les moyens dont la ville dispose. Elle veille à la mise en œuvre de projets phares au sein du patrimoine communal et sensibilise sa population au travers d'une communication régulière. Également, elle vise à obtenir et garder la distinction Gold du label Cité de l'Énergie.

### **Efficacité**

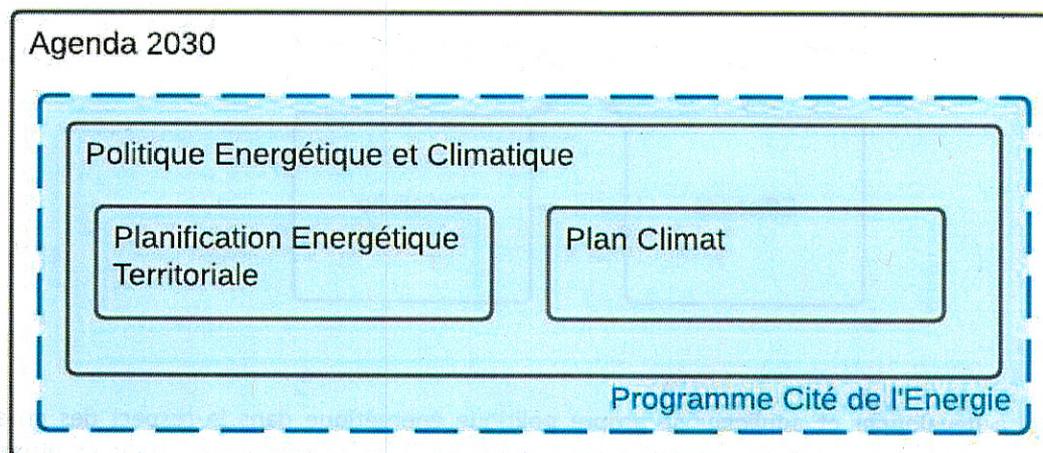
Gland encourage l'utilisation et le développement des énergies renouvelables sur son territoire au moyen d'une planification énergétique territoriale régulièrement mise à jour et intégrée dans ses règlements. Elle soutient une modération du trafic et un développement des déplacements plus respectueux de l'environnement dans son concept de mobilité douce. Elle met à disposition des ressources financières et des ressources humaines pour l'atteinte des objectifs. Elle encourage une utilisation raisonnée des ressources naturelles à disposition, en favorisant les modes de mobilités doux et la place de la nature en ville.

### **Créativité**

Gland collabore avec les différents acteurs liés à l'énergie et à la protection du climat, tels que les fournisseurs d'énergie, les acteurs académiques et la société civile. Elle s'approprie les outils innovants et vise à devenir une Smart City à l'horizon 2026.

## Outils

La Ville de Gland utilise les ressources et des outils modernes et innovants en matière de politique énergétique et climatique. Dans une recherche d'efficacité, elle intègre divers outils à son plan d'action.



### **Agenda 2030**

L'Agenda2030 constitue la politique de développement durable de la Ville de Gland et est composé de 9 thématiques dans les dimensions sociale, environnementale et économique. La présente politique énergétique et climatique fait donc office de politique sectorielle pour la thématique 3- *Energie et Climat*, et fait partie intégrante de l'Agenda2030.

### **Programme Cité de l'Energie**

La Ville de Gland utilise les compétences et les ressources en termes de politique énergétique et climatique locale de l'association Cité de l'Energie depuis 2013. En tant que membre de l'association, elle garde un regard sur l'actualité et participe activement aux échanges de bonnes pratiques au niveau national. Elle se soumet tous les quatre ans à un **réaudit**, établit des **indicateurs** (Annexe 1) et un **plan d'actions** (Annexe 2). Elle utilise au mieux les outils de management mis à disposition par l'association, tels que le Management Tool et Enercoach.

### **Planification Energétique territoriale**

La planification énergétique territoriale a établi les besoins actuels et futurs d'énergie sur le territoire, ainsi que les ressources énergétiques locales. Elle contient le **plan directeur des énergies**, divisant la ville en plusieurs zones. Chacune de ses zones contient des agents énergétiques recommandés en fonction de la disponibilité des ressources. La Ville de Gland s'engage à mettre à disposition de la population ce plan directeur des énergies afin de promouvoir les énergies locales et fait office de centre de conseil auprès des citoyens. En outre, la planification énergétique établit des **objectifs chiffrés** et des **indicateurs**. Ceux-ci ont été incorporés au set d'indicateurs Cité de l'Energie (voir Annexe 1).

### **Plan climat**

Gland reconnaît l'urgence climatique et respecte la Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes. Elle s'engage à adopter un plan climat communal dans le courant 2021, dont les mesures s'ajouteront au plan d'action Cité de l'Energie. En adéquation avec les objectifs du plan climat cantonal Vaudois, le plan climat communal vise à :

- évaluer le **bilan carbone** du territoire et du patrimoine communal au moyen d'une méthodologie précise et reproductible ;

- analyser les **risques et opportunités** liés aux changements climatiques ;
- soumettre un **plan d'action**, comprenant des mesures opérationnelles adaptées à la situation de la commune, intégré au plan d'action Cité de l'énergie.
- mettre en place des **indicateurs fiables** permettant le suivi de ces mesures.

Le plan climat reprend les domaines d'actions thématiques identifiées par le canton :

- **Sept domaines d'actions thématiques** : la mobilité, l'énergie, l'agriculture, l'aménagement du territoire, les milieux et ressources naturels, la santé et les dangers naturels.
- **Trois domaines d'actions transverses** : rôle de la commune (exemplarité), les conditions cadres (réglementaires et financières) et l'accompagnement au changement (information, sensibilisation, formation).

### Objectifs énergétiques et climatiques

La Ville de Gland affirme son engagement en faveur du développement durable, en cohérence avec les objectifs nationaux et cantonaux. Dans cette optique, l'objectif clé correspond au modèle de société à 2000 Watts, sans nucléaire, d'ici 2050. Cela se traduit par :

- Efficacité énergétique : une puissance continue de 2000 Watts d'énergie primaire
- Neutralité climatique : aucune émission de gaz à effet de serre liée à la production d'énergie en 2050
- Durabilité : approvisionnement en énergies renouvelables à 50% en 2030, à 100 % d'ici 2050.

La Ville de Gland porte une grande importance à évaluer la situation et adapter les ressources en fonction de ses objectifs. Elle effectue ainsi un monitoring régulier du plan de mesures à l'aide d'un ensemble d'indicateurs, qui permettent d'assurer un suivi de l'avancement des objectifs énergétiques et climatiques.

#### Sur tout le territoire

##### Energie

Objectif	Indicateur	2017	2026	2050
<b>Diminuer les émissions de GES</b>	Emissions de gaz à effet de serre [t/an/habitant]	3.5	2.9	1.5
	soit		-17%	-59%
<b>Augmenter la part d'énergie renouvelable</b>	Part d'énergie renouvelable pour l'électricité	47%	60%	100%
	Part d'énergie renouvelable pour la chaleur et l'ECS	11%	20%	100%
	Production d'énergie solaire par habitant [kWh/hab]	10896	13000	19000
<b>Réduire la consommation d'énergie</b>	Consommation d'électricité (hors chaleur) [kWh/an/habitant]	3319	3126	2712
	soit		-6%	-18%
	Consommation d'énergie pour la chaleur [kWh/an/habitant]	10353	8597	5980
	soit		-17%	-42%

## Mobilité

Objectif	Indicateur	2017	2026	2050
<b>Diminuer les transports individuels motorisés</b>	Nombre de voitures de tourisme par mille habitants [unité]	584	550	390
<b>Augmenter la part d'utilisateurs de Car Sharing</b>	Nombre d'utilisateurs de Car Sharing pour 1000 habitants [unité]	15	30	70
<b>7 Favoriser l'électromobilité</b>	Nombre de bornes de recharges publiques pour voiture électrique [nbe total]	n.a	15	30
	Nombre de bornes de recharges privées subventionnées par année	n.a	10	2
<b>Epuiser le potentiel de zone à vitesse modérée</b>	Part de surface urbanisée avec modération de trafic sur surface urbanisée totale [%]	21	50	60

## Déchets

Objectif	Indicateur	2017	2026	2050
<b>Diminuer la quantité de déchets non-recyclés</b>	Quantité de déchets par habitant et par année [kg]	112	100	100
	Part des déchets recyclés [%]	68.1	70	75

## Sur le patrimoine communal

### Energie

Objectif global	Indicateur	2019	2026	2050
<b>Diminuer les émissions de GES</b>	Emissions de gaz à effet de serre [tEqCO <sub>2</sub> /an] soit	1030	900	750
			-13%	-27%
<b>Augmenter la part d'énergie renouvelable</b>	Part d'énergie renouvelable pour l'électricité [%]	89%	95%	100%
	Part d'énergie renouvelable pour la chaleur [%]	28%	40%	90%
<b>Réduire la consommation d'énergie</b>	Consommation d'électricité [MWh/an] soit	2100	2000	1800
			-5%	-14%
	Consommation d'énergie pour la chaleur [MWh/an] Soit	5632	5000	4000
			-11%	-29%

## Mesures opérationnelles

### Pour tout le territoire

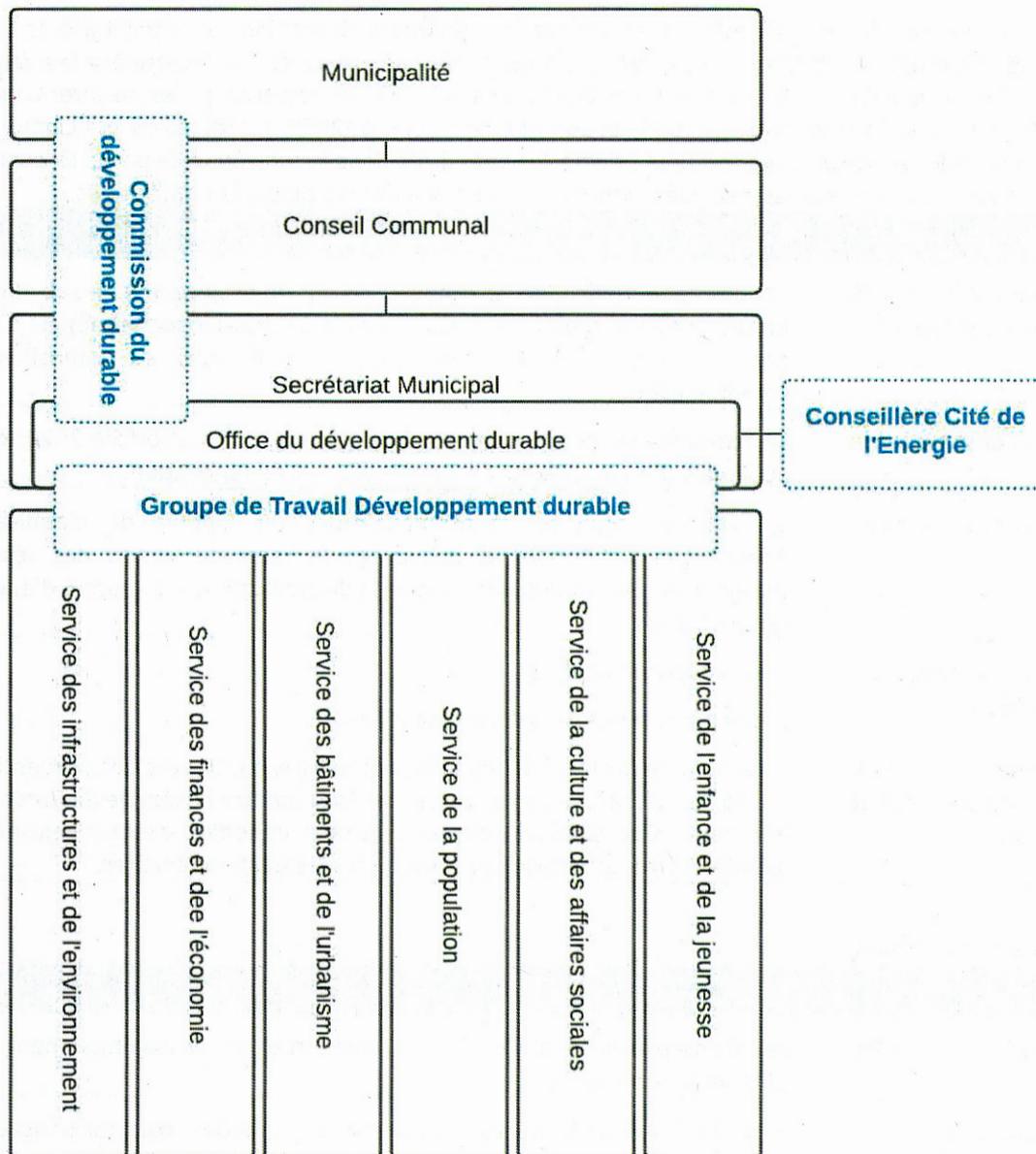
Afin d'atteindre une exploitation efficace des ressources énergétique à disposition sur le territoire, la Ville de Gland a réalisé une étude de planification énergétique territoriale entre 2017 et 2020. Cette étude a établi un bilan carbone de la ville, a analysé les ressources disponibles sur le territoire et proposer des mesures concrètes pour atteindre un scénario énergétique ambitieux aux horizons 2026 et 2050. Les objectifs principaux de ce scénario énergétique ambitieux et les mesures principales sont listés dans le tableau ci-dessous. La commune s'engage à mettre en œuvre des mesures opérationnelles pour atteindre ces objectifs stratégiques.

But	Mesure opérationnelle
<b>Taux de rénovation à 1 % de la SRE au standard SIA</b>	La commune encourage les rénovations par un programme de subvention. En cas de diminution du taux, la commune peut proposer des appels d'offre groupés, augmenter les subventions communales ou intensifier sa communication.
<b>Standard de construction</b>	La commune veille à ce que des standards de construction SIA 2020 soient appliqués dans les projets de construction et de rénovation.
<b>Raccordement aux réseaux thermiques</b>	La commune suit les recommandations du rapport de planification énergétique territoriale et encourage le raccordement à des réseaux thermiques. La commune encourage la diversification des sources d'énergie renouvelable.
<b>Augmentation de la part de gaz renouvelable</b>	Coordination avec les SIL Soutien aux offres de certificat de biogaz
<b>Augmentation du taux d'exploitation du potentiel photovoltaïque</b>	La commune promeut les installations solaires au travers des subventions, facilite les démarches pour ses habitants et montre l'exemple en dotant ses bâtiments d'installations solaires. Elle peut périodiquement organiser des appels d'offres groupés pour soutenir les installations solaires.

### Pour le patrimoine communal

Objectif	Mesure opérationnelle
<b>Assainissement des bâtiments</b>	La Municipalité identifie et suit une stratégie d'assainissement des bâtiments exemplaire
<b>Standard bâtiment</b>	Pour les nouvelles constructions ou les grandes transformations, la Municipalité s'engage à respecter le standard bâtiment 2019
<b>Energies renouvelables</b>	La Municipalité installe des installations solaires pour atteindre 25% de l'exploitation du potentiel photovoltaïque. Elle favorise le chauffage par des énergies renouvelables et s'engage à ne plus posséder de chauffage à énergie fossile d'ici l'horizon 2030.

## Gouvernance et organisation interne



### **Municipalité**

La Municipalité établit une politique énergétique et climatique mise à jour tous les quatre ans, lors du ré-audit Cité de l'Énergie. Elle met en place un fonctionnement interne et un budget pour atteindre les objectifs de la politique énergétique et politique.

### **Conseil communal**

Le Conseil communal est informé de la politique énergétique et climatique. Il valide les budgets pour les projets liés à la politique énergétique et climatique, selon les compétences qui lui sont attribuées.

### **Office du développement durable**

La Cheffe de l'Office du développement durable s'assure du suivi de la politique énergétique et climatique. Elle supervise les projets touchant à l'énergie et au développement durable, favorise les échanges entre les services et documente les actions pour le suivi du label Cité de l'Energie.

### **Groupe de Travail Développement Durable**

Le groupe de Travail Cité de l'Energie (GTCE) réunit des représentants de chaque service de l'administration. Convoqué 2-3 fois par année par la Cheffe d'Office du développement durable, il participe au suivi du plan d'action Cité de l'Energie, et aide la collaboration pour les projets transversaux.

### **Commission du développement durable**

La commission du développement durable est invitée 2-3 fois par année par la cheffe d'Office du développement durable. Elle comprend un représentant de chaque parti élu et le Municipal en charge du programme Cité de l'Energie.

### **Personnel communal**

Le personnel communal contribue à la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique, en participant ponctuellement aux séances thématiques, en avisant la Cheffe d'Office du développement durable des actions pouvant s'inscrire dans le plan d'action et en mettant à disposition des données.

### **Conseillère Cité de l'Energie**

La conseillère à l'énergie évalue la mise en œuvre du plan d'action, lors de sa visite annuelle. Elle participe à proposer des bonnes pratiques, à donner des idées et à soutenir la mise en place des actions. Tous les quatre ans, elle accompagne la commune dans le processus de ré-audit.

Accepté en séance de Municipalité du 6 décembre 2021.

### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La Syndique :



C. Girod

Le Secrétaire :



J. Niklaus

	Indicateurs	Porteur	Objectif	Unité	Valeurs du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre							Remarques (précisez la période si autre que l'année civile)			
					2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		2020		
Consommation énergie et eau	Bâtiments communaux et éclairage public	Indice énergétique Chaleur des bâtiments publics	ADU	↓	kWh/m <sup>2</sup>	112	119	115	98	99	111	111	94	● Source : Enercoach Période = de juillet à juin	
		Indice énergétique Électricité des bâtiments publics	ADU	↓	kWh/m <sup>2</sup>	29	29	29	29	29	30	28	25	● Source : Enercoach Période = de juillet à juin	
		Indice de consommation d'eau des bâtiments publics	ADU	↓	L/m <sup>2</sup>	530	354	242	250	261	243	227	195	● Source : Enercoach Période = de juillet à juin	
		Proportion de chaleur issue de sources renouvelables par rapport à la consommation de chaleur	ADU	↑	%	0.0	1.4	2.8	2.9	5.2	18.9	28.1	46	● Source : Enercoach Période = de juillet à juin Périmètre : bâtiments publics	
		Rapport entre l'électricité renouvelable et le mix consommé par les immeubles et installations publics	ADU	↑	%	100	100	100	100	100	100	100	100	● Tous abonnements d'électricité de la commune SEICbenefic depuis 2018 (SEIChydric auparavant).	
		Consommation électrique pour l'éclairage des rues	SIE	↓	kWh	590'681	611'707	620'775	624'159	604'867	587'744	583'700	554'896	● Précision : consommation totale	
	Consommations énergétiques sur le territoire	Puissance photovoltaïque installée par hab sur le territoire communal	ADU	↑	kW/hab	33.03	82.43	84.79	89.57	119.68	127.82	148	163	● Source : geo.admin.ch Installations production électrique	
		Surface de référence énergétique par hab certifiée selon Minergie	ADU	↑	m <sup>2</sup> /1000 hab	958	1'284	5'327	5'598	6'320	non estimé	7'794	9'067	● Source : Minergie Périmètre : bâtiments du territoire. Cumul 2006 > année N	
		Consommation de chaleur par habitant et par année	ADU	↑	MWh/hab/an	non estimé	non estimé	9.6	non estimé	non estimé	non estimé	non estimé	non estimé	● Source : Etude société à 2000 Watts (2015)	
		Consommation d'électricité des habitants par année	ADU	↓	kWh/hab				3'821	3'757	3'773	3631	3452	● Chiffres SEIC pour taxes communales - consommation SAFEHOST	
		Consommation d'eau potable par habitant par jour	Finances	↓		217	203	220	198	224	269	234	255	● Source : Rapport de gestion; Consommation d'eau de boisson - Gland (exclut les abonnés extérieurs ainsi que la consommation d'eau industrielle et agricole) divisé par la moyenne des habitants au 31.12.201N et 31.12.201N-1 selon rapport de gestion	
		SRE rénovée par année	ADU	93800	m2									● Source : subventions communales	
		Nombre de chaudières remplacées par année	ADU-SC	70	unité									● Source : subventions communales	
		Certificat de biogaz acheté	ADU	15	%						0	0	10	● Source : SIL	
		Surface de panneaux solaires installés par an	ADU	54'000	m2							230.0	670	● Source : subventions	
		% de l'électricité renouvelable	ADU	100	%	64	70	78	81	65	72	66	81	● Source : SEIC et <a href="https://www.strom.ch/fr/services/marquage-de-lelectricite">https://www.strom.ch/fr/services/marquage-de-lelectricite</a> : rapport de Gestion SEIC <a href="https://www.gland.ch/ma-ville/municipalite/rapports-de-gestion">https://www.gland.ch/ma-ville/municipalite/rapports-de-gestion</a>	
	Mobilité	Administration	Nombre d'autorisations de stationnement annuelles délivrés aux collaborateurs	ADU	↓	n/nbe coll				2.18	1.93	2.01	1.75	2.21	● Source : rapport de gestion. Normalisé par rapport au nombre de collaborateur
			Collaborateurs ayant bénéficié d'une mesure (prime, parti. Achat 1/2 tarif, entretien cycle, etc)	ADU	↑	unité				51.0	53	59	44	43	● Source : rapport de gestion. Somme de toutes les mesures
Territoire		Part de surface urbanisée avec modération de trafic sur la surface urbanisée totale	SIE	↑	%	21	21	21	21	21	42	42	42	● Source : <a href="https://s.geo.admin.ch/8f6038c229">https://s.geo.admin.ch/8f6038c229</a> 2009 : Mise en place zone 30 sur gare; 2017: mise en place zone de rencontre sur Gare, 2018: Mise en place zone 30 sous Gare	
		Nombre d'utilisateurs de Carsharing	SPOP	↑	n/1000hab			13	15	190	271	289	315	● Source : business@mobility.ch	
		Nombre de subvention pour la mobilité douce						24	45	113	78	340	270	●	
		Nombre de courses en transports publics (TUG) par 1000 habitants	SPOP	↑	n/1000hab	9'243	11'395	10'361	10'288	11'041	10'996	11088	8422	● Source : Rapport de gestion. Nombre de courses/millier population	
		Nombre de bornes de recharges publiques pour voiture électrique	ADU	↑	unité								6	<a href="https://www.e-mobile.ch/fr/trouver-une-borne-de-recharge-publique/">https://www.e-mobile.ch/fr/trouver-une-borne-de-recharge-publique/</a>	
Nombre de voitures de tourisme (VT) enregistrées pour 1000 habitants sur le territoire de la commune	SPOP	↓	unité	603	592	591	590	584	583	581		● Source : Statistiques cantonales <a href="https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/statistique/statistiques-par-domaine/11-mobilite-et-transport/parc-de-vehicules/">https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/statistique/statistiques-par-domaine/11-mobilite-et-transport/parc-de-vehicules/</a>			
Contributions financières en faveur des transports publics [précision : en faveur du TUG]	SPOP		CHF/hab	66	62	42	43	43	43	34	34	● Source : historique du compte 180.3657.00 Proposition du service des finances : remplacer par les recettes, qui sont indicatives de l'adoption du service.			
Autre	Déchets	Déchets urbains par habitant et par année	SIE	↓	kg/hab	109	116	118	114	112	116	110	112	● OM et déchets encombrants Source : statistique des déchets	
		Déchets recyclés par habitant et par année	SIE	↑	kg/hab	288	276	283	282	282	286	290	290	● Tous déchets hors OM et déchets encombrants Source : statistique des déchets	
	Subv.	Subv. versées par habitant et par année	ADU	↑	CHF/hab	37.0	15.0	6.9	8.3	17	16	15	16	● Source : rapport de gestion	

Nombre d'habitants				12'311	12'788	12'973	13'163	13'219	13'277	13'374	13'357	Au 31 décembre. Source : rapport de gestion
Nombre de collaborateurs				74	77	82	85	92	104	110	107	

**Annexe 2 : Plan d'action 2021-2026 par mesure**

Toutes les actions

2021-11-25, eea Management Tool

Domaine	Mesure	Action
1 Développement, planification urbaine et régionale	1.1.1 Objectifs énergétiques et climatiques	Plan climat communal Planification énergétique territoriale
	1.1.2 Programme de politique énergie-climat	Groupe technique Cité de l'Energie Mise à jour de la politique énergétique Smart City
	1.1.3 Bilan, système d'indicateurs	Révision des indicateurs
	1.1.4 Adaptation aux changements climatiques	Révision du plan général d'affectation Végétalisation des toitures plates Coordination avec production agricole Entretien des balades
	1.1.5 Gestion déchets et des ressources	Nouvelle déchèterie Ramassage porte-à-porte des déchets papiers-cartons Réorganisation de l'élimination des déchets encombrants des communes Partenariat ReCircle Prix Nouvelle Economie
	1.2.1 Planification énergétique territoriale	Planification énergétique territoriale Planification énergétique territoriale en ligne Programme de rénovation énergétique des bâtiments
	1.2.2 Planification de la mobilité et de la circulation	Plan directeur intercommunal PDI Etude réseau cyclable de Région Nyon
	1.3.1 Instruments contraignants pour les propriétaires fonciers	Intégration de la planification énergétique territoriale dans le plan d'affectation communale Révision du règlement communal des constructions Plan d'affectation Tuilières
	1.3.2 Appels d'offres et remises en droit de superficie par la collectivité (instruments contraignants pour les autorités)	Intégration d'une stratégie de durabilité dans les appels d'offres
	1.4.1 Suivi des travaux de construction : conseil, vérification, contrôle	Contrôle des chantiers de construction
	2.1.1 Normes pour la construction et la gestion des bâtiments publics	Adoption du standard bâtiment 2019
	2.1.2 Comptabilité énergétique et optimisation de la gestion	Mise en service du monitoring des bâtiments
	2.1.3 Stratégie et programme d'assainissement	Programme d'assainissement des bâtiments
	2.1.4 Constructions ou rénovations exemplaires	Réaménagement du Vieux-Bourg Rénovation de la salle communale Gare Sud - Site à 2000 Watts Reconstruction de la chapelle catholique Construction d'une nouvelle patinoire
2 Bâtiments de la collectivité et installations	2.2.1 Energies renouvelables pour la chaleur (et le froid)	Raccordement Grand-Champ
	2.2.2 Energies renouvelables pour l'électricité	Etude de faisabilité potentiel solaires des bâtiments communaux
	2.3.1 Eclairage public	Programme d'assainissement de l'éclairage public
	3.2.1 Production d'électricité renouvelable sur le territoire communal	Projet d'installations photovoltaïques sur sites communaux Appel d'offre groupé Appel d'offre groupé PV - Spécial PPE Participation G2Solaire
	3.2.2 Chaleur et froid renouvelable	Encouragement au remplacement des citernes à mazout Chauffez renouvelable
	3.2.3 Production et consommation de chaleur renouvelable sur le territoire communal (installations individuelles)	Chauffez renouvelable
3 Approvisionnement et dépollution	3.2.4 Approvisionnement en eau et gestion	Equiper des parcelles en lien avec le PPA "La Combaz" Action Ecolive Pommeaux de douche Captage d'eau de la nappe de la Cézille
	3.2.5 Gestion des espaces verts	Pré-projet de biotope à proximité d'une école Plan de gestion différenciée des espaces verts
	3.2.6 Traitement et valorisation énergétique des eaux usées	STEP régionale APEC 45
	3.2.7 Traitement et valorisation énergétique des déchets	Stratégie pour lutter contre le gaspillage alimentaire
	4.1.1 Mobilité durable dans l'administration	Mise à jour de l'Ecobonus Renouvellement des véhicules communaux
	4.2.1 Infrastructures et gestion des places de parc	Etude pour l'élaboration d'un plan directeur de la mobilité et du stationnement
	4.2.2 Réduction de vitesse	Mise en place d'une zone 30 dans le secteur Tuilières Requalification du Chemin de la Crétaux
4 Mobilité	4.2.3 Approvisionnement en produits au niveau local – commerces de proximité	Mytakeaway Passport Glandois
	4.3.1 Réseau piétonnier et espace public	Passage sous-voie mobilité douce Chemin piétonnier en bordure du lac
	4.3.2 Réseau et infrastructures cyclables	Passage sous-voie mobilité douce Comptage mobilité Amélioration du passage inférieur de l'avenue du Mt-Blanc Semaine de la Mobilité Aménagement de stationnement vélo Aménagement d'une rue cyclable
	4.4.1 Transports publics	Révision des transports urbains de Gland (TUG)
	4.4.2 Gestion de la mobilité et mobilité combinée	Plan de mobilité interentreprise
	5.2.2 Formation et sensibilisation	Article dans le journal interne Programme de sensibilisation aux écogestes
5 Organisation interne	6.1.2 Exemplarité et Corporate Identity	Intégration de la durabilité dans les manifestations
	6.1.4 Soutien financier	Programme de subvention 2021
6 Collaboration et communication	6.2.1 Collaboration régionale et supra-régionale	Cyclomania Festival OFF des assises de la transition énergétique Carto La Côte
	6.2.3 Collaboration avec l'industrie, les entreprises, les prestataires de services et les exploitations forestières et agricoles	Partenariat Swiss Triple Impact Plan d'affectation La Crétaux
	6.2.5 Communication grand public	La Nuit est Belle, les Perséides
	6.3.1 Projet phare	Aménagement du WWF